

## Couple puni pour des revenus non signalés

**Procès**  
Alors qu'ils touchaient l'aide d'urgence, des époux n'ont pas annoncé des activités lucratives. À la sanction pénale s'ajoutera une rupture familiale

Ils font facilement dix ans de plus que leur âge. Sur le banc des accusés, ces époux d'origine kosovare ont été jugés mardi coupables d'escroquerie et d'infraction à la loi fédérale sur les étrangers. Ils admettent tout. Entre 2015 et 2017, le père de famille arrivé en Suisse en 2005 a récupéré de la ferraille au rebut de garages et carrosseries pour la revendre à une entreprise bernoise. Il réalisait ainsi quelque profit alors que, dans le même temps, son épouse et lui percevaient l'aide d'urgence, celle octroyée aux personnes en situation irrégulière en Suisse.

«En agissant ainsi durant deux ans, ils ont dépensé une énergie criminelle importante par appât du gain», estime le procureur Jérémie Müller. «L'appât du gain reste mesuré chez ces gens qui triment non pas pour vivre, mais pour survivre», a rétorqué Laurent Savoy, avocat, plaçant les faibles ressources des requérants déboutés et l'ignorance de son client de l'obligation d'annoncer ses revenus à l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

«Ma cliente est reconnue comme 100% invalide, elle n'est même pas capable de comprendre ce qui se passe autour d'elle, comment pourrait-elle comprendre le système d'assurances sociales d'un pays qui n'est pas le sien?» a

plaidé pour sa part Andersen Lau, défenseur.

Si le Tribunal correctionnel de Lausanne a condamné les époux à 8 mois de privation de liberté pour lui et 3 pour elle, il n'a pas totalement suivi le Ministère public et accordé un sursis aux deux, désormais établis au Monténégro. La question de l'expulsion du territoire suisse, réclamée par le Parquet, s'est révélée épineuse pour

«L'appât du gain reste mesuré chez ces gens qui triment non pas pour vivre, mais pour survivre»

Laurent Savoy Avocat

la Cour. Elle a été prononcée pour cinq ans à l'encontre de monsieur, mais madame pourra continuer à séjourner comme touriste à Lausanne, où trois de ses quatre enfants ont obtenu un statut de séjour et vivent avec leur famille. Cette traumatisée de guerre d'origine rom a été reconnue dans sa grande fragilité psychologique, assortie de tendances suicidaires depuis 2015, année où le droit de résider en Suisse lui a été refusé.

«Le tribunal a compris que la seule chose qui la tient est ce lien familial intense, a noté la présidente. La sécurité publique n'est pas menacée si elle passe la frontière une ou deux fois par mois pour venir voir ses enfants et petits-enfants.»

Flavienne Wahli Di Matteo

## Unia ne veut pas d'horaires prolongés avant la Fête

**Vevey**  
Un recours a été déposé au Tribunal cantonal contre la décision d'autoriser une fermeture à 20 h dès le 1<sup>er</sup> juin. Il se double d'une pétition de 550 signatures

Début avril, la Municipalité de Vevey décidait d'autoriser une fermeture des commerces locaux à 20 h du lundi au samedi, du 1<sup>er</sup> juin à la mi-août, dans le périmètre de la Fête des Vignerons. Elle donnait suite à des demandes réitérées de certains commerces et une requête du PLR local. Le syndicat Unia avait alors vu rouge concernant une application avant la Fête (qui se déroule du 18 juillet au 11 août), arguant que les négociations promises sur le sujet n'avaient pas été menées à leur terme (*notre édition du 13 avril*). Ce mardi, il a déposé un recours au Tribunal cantonal.

Unia fait valoir l'effet suspensif pour empêcher l'entrée en vigueur de la décision au 1<sup>er</sup> juin. «Celui-ci est effectif automatiquement de par la loi, mais la Municipalité peut le contester, explique Nicolas Mattenberger, avocat d'Unia. Elle a reçu ce mardi une lettre de la juge pour se déterminer avec délai au 27 mai.»

Au moment de notre appel, Étienne Rivier, municipal en charge du dossier, n'avait pu prendre connaissance de la lettre et se réservait de tout commentaire. Jacques-Alain Rastoldo, directeur de Manor à Vevey et représentant des grandes surfaces au sein de la Société industrielle et commerciale (SIC), s'aligne: «Je ne peux pas faire de commentaires sans avoir reçu l'information offi-

cielle de la Municipalité et sa prise de position par rapport à ce recours et ses conséquences.» Quant à la présidente de l'Association des commerçants de Vevey, elle se trouve à l'étranger.

Leurs principaux arguments sont toutefois connus. Nombre de commerçants ont témoigné d'un manque à gagner imputé aux nuisances dues aux préparatifs de la Fête et réclament des compensations. Récemment, Jacques-Alain Rastoldo invoquait également dans nos colonnes les statistiques défavorables en termes de chiffres d'affaires durant la Fête de 1999.

En parallèle de son recours, Unia annonce une pétition munie de 550 signatures récoltées en une semaine dans la ville de la Riviera, «dont une bonne partie au sein des membres du personnel des commerces veveysans», précise Maurizio Colella, délégué syndical. «Le règlement communal sur les horaires est violé par la Municipalité. Il parle d'une possibilité durant des événements exceptionnels, comme l'est la Fête des Vignerons, mais pas avant.»

Selon Unia, des discussions préalables devaient porter sur la définition d'un cadre clair en l'absence d'une convention collective de travail sur le personnel à Vevey, notamment les compensations prévues et un dispositif de contrôle. «À événement exceptionnel, compensations exceptionnelles, lance Maurizio Colella. Quant à l'organe de contrôle, nous demandions une plateforme composée de syndicalistes et de patrons avec des règles du jeu écrites noir sur blanc. Là, nous n'avons qu'une déclaration d'intention qui n'est pas contraignante.» Karim Di Matteo

## Lausanne et région

# J-24 avant les fastes de Lausanne Jardins 2019

**Manifestation**  
L'inauguration aura lieu le 15 juin, le temps d'une fête populaire avant de découvrir le parcours voué à la nature en ville

Lise Bourgeois

Par terre de pimprenelles ou flambée de gui, murs végétalisés ou jet d'eau en plein carrefour: la 6<sup>e</sup> édition de Lausanne Jardins est près de démarrer. Du 15 juin au 12 octobre, la capitale auscultera sur 31 jardins, de Pully à Prilly, ses moindres parcelles de terre nue, y laissant la place à l'art et à la nature. La manifestation sera assortie de l'exposition «Toujours la vie invente» du jardinier-philosophe Gilles Clément. Des balades guidées, des animations et des rencontres se dérouleront tout l'été, tandis que certains jardins seront participatifs.

**Buffet ouvert**

Le jour J, un buffet ouvert à tous sera dressé sur la grande table de 140 mètres du charpentier-architecte Alexander Römer. Pour la municipale Verte, Natacha Litzistorf, un tel événement doit être populaire. Avec Lausanne Jardins, la Municipalité saisit l'occasion d'étudier comment les citoyens s'approprient l'espace public.

«Lausanne Jardins, c'est un laboratoire grandeur nature. Nous y testons des aménagements et des usages de l'espace public», fait valoir l'élue. L'événement a aussi une dimension de partage. Natacha Litzistorf parle d'un «écosystème participatif et associatif», car il implique de nombreux acteurs comme les TL, Lausanne Tourisme, les commerçants, l'administration, le Conseil communal, les écoles, entre autres.

Les communes de Prilly, à l'ouest du parcours, et de Pully, à l'est, ont été impliquées, concrétisant ainsi une «approche solidaire entre les territoires». La manifestation s'inscrit aussi, via le programme Interreg, dans celle d'Anancy intitulée Naturopolis.

«Terre à terre». L'intitulé de la

6<sup>e</sup> édition renvoie à un désir d'approfondir, au propre comme au figuré, le thème de la nature en ville. Des «portraits» d'arbres figureront sur le parcours, évoquant le nombre de mètres cubes de terre dont le végétal a besoin sous la surface. Car le sol, ce bien limité, devient un enjeu majeur à l'heure de la densification et du réchauffement. C'est une prise de conscience pour tous et un défi pour les autorités: «On voit, dit encore Natacha Litzistorf, tous les bénéfices que l'on peut retirer dans les villes de travailler à la conservation de cette pleine terre, pour l'infiltration de l'eau, pour la lutte contre les îlots de chaleur, pour la biodiversité en milieu urbain.»

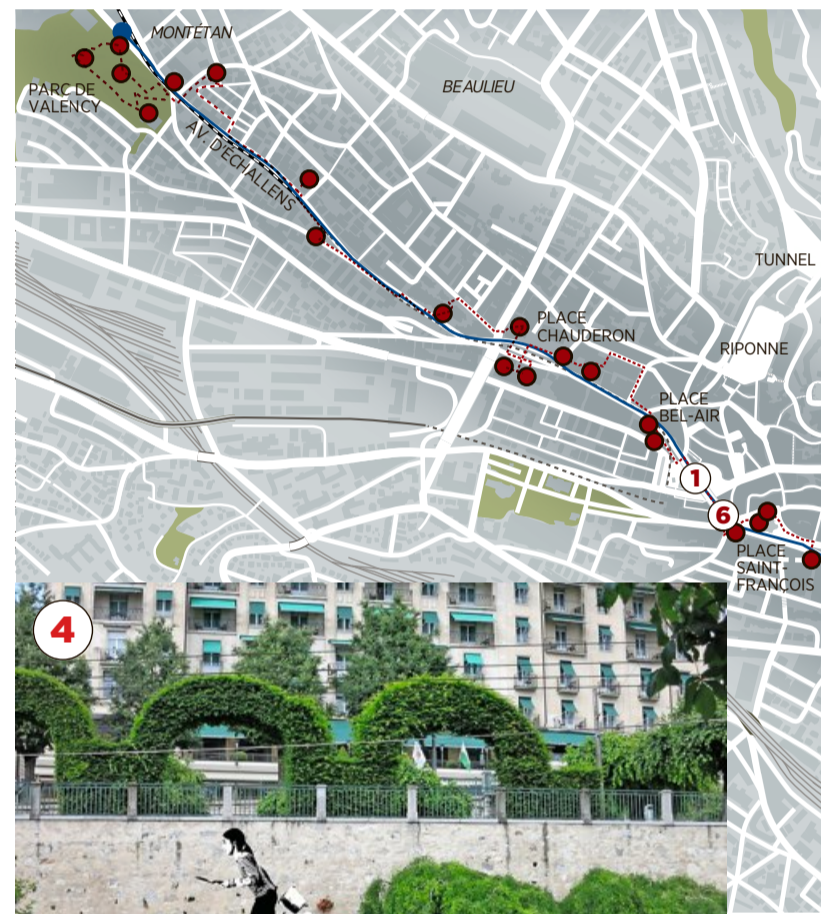
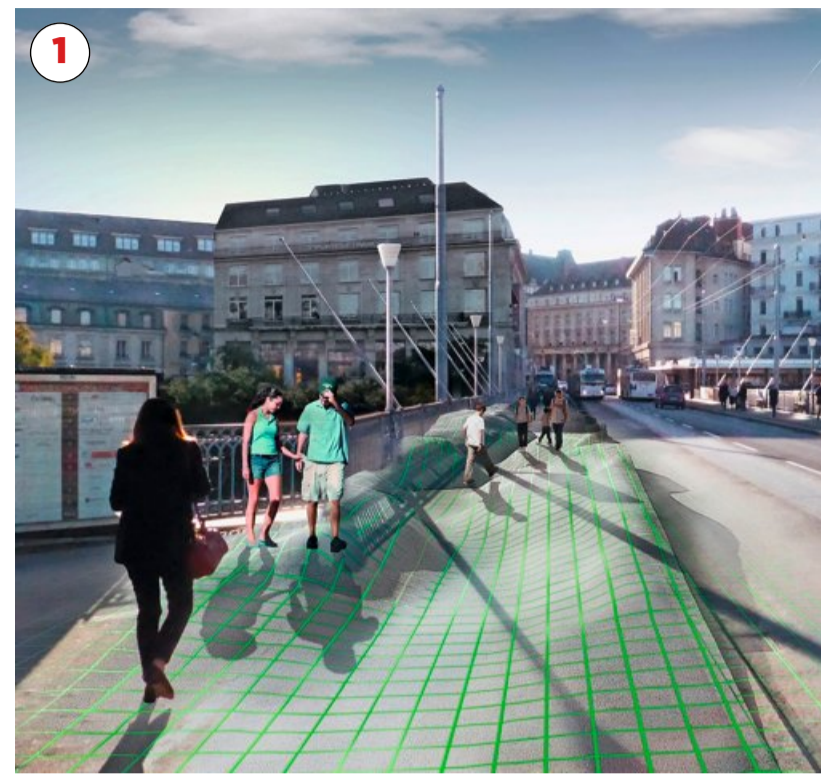
**Une façon de vivre en ville**

Les trente et une installations sélectionnées l'an dernier lors d'un concours international vont suivre un tracé de 4 km du parc Guillemain au parc de Valency longeant une ligne de crête avec des percées sur les Alpes et le lac.

Monique Keller, commissaire de la manifestation, évoque les axes forts et en particulier cette ligne 9 qui se transformera en un boulevard pour les bus à haut niveau de service (BHNS): «Ces axes forts auront un impact sur la façon de vivre en ville, de se rencontrer, de s'y prêter.»

Parmi les sites dont elle a dû s'occuper, «L'eau et vous», ce jet d'eau qui jaillira au milieu de la route à Saint-François, a représenté un gros défi. «Au départ, nous voulions l'installer à Georgette, mais les services techniques nous ont plutôt aiguillés sur Saint-François. Il y a eu énormément de complexités techniques, notamment pour la sécurité. Les travaux ont dû être menés au milieu de la nuit pour qu'en aucun cas le trafic ne soit perturbé», raconte la commissaire.

Dans 3 semaines, le public découvrira cette manifestation imaginée par Yvette Jaggi en 1997. L'événement, qui a lieu tous les 4 à 5 ans, a fait connaître Lausanne dans le monde et rencontre à chaque fois un succès public. En 22 ans, 191 jardins ont été montés, dont 40 pérennisés. Le Conseil communal a d'ailleurs demandé que 30% des installations soient gardées.



## Une étudiante de l'Eracom signe les serviettes colorées et

**Lausanne**  
Gwendoline Martin a remporté le concours organisé par la chaîne. Ses drôles d'animaux végétaux sont à découvrir dès cette semaine

«Surréal». Gwendoline Martin peine encore à comprendre que tous les clients de Tibits Lausanne auront bientôt l'une de ses créations dans leurs mains. Du haut de ses 25 ans, l'étudiante en 2<sup>e</sup> année à l'Eracom vient d'ajouter une jolie ligne à son CV en remportant un concours lancé par la chaîne végétarienne. Tibits a en effet



Gwendoline Martin présente sa grenouille tomate, son dragon de mer feuille de salade et sa mante religieuse radicchio. FLORIAN CELLA

proposé à une classe de futurs graphistes de plancher sur des designs de serviettes en papier. Les participants aux deux soirées d'ouverture de ce nouveau buffet de la gare ont choisi leur design préféré, début décembre.

Et ce sont les drôles d'animaux végétaux de Gwendoline qui ont séduit le public. «J'avais vu récemment un documentaire sur une anguille jaune à pois noirs qui m'avait fait penser à une banane, raconte la jeune femme. J'ai eu envie de partir sur l'idée d'animaux qui se camouflent.» La future graphiste, pas végétarienne, a choisi trois animaux capables d'adapter leur apparence à leur